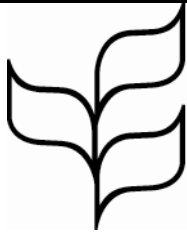




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.1
5 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril – 5 mai 2012

Point 15 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SEIZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Rapporteur: M. Monyrak Meng (Cambodge)

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire) a eu lieu au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, du 30 avril au 5 mai 2012.

POINT 2. ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

2. La réunion a été ouverte le 30 avril 2012 à 10h10 par Mme Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine), présidente de l'Organe subsidiaire. Mme Barudanovic a souhaité la bienvenue aux participants et félicité M. Bráulio Ferreira de Souza Dias de sa nomination au poste de Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Elle a exprimé sa gratitude au Secrétaire exécutif précédent, M. Ahmed Djoghlaif, pour sa volonté résolue d'œuvrer à l'adoption du plan stratégique et du Protocole de Nagoya. La présidente a déclaré qu'elle entendait optimiser les contributions de l'Organe subsidiaire en renforçant sa base scientifique pour mobiliser la mise en œuvre du plan stratégique pour la diversité biologique et à mettre en exergue le rôle que joue la biodiversité dans la résolution d'un grand nombre de problèmes du développement durable. Il importe donc d'examiner l'interaction éventuelle de l'Organe subsidiaire avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Elle a rappelé à l'Organe subsidiaire qu'il entreprendrait, à la présente réunion, un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, qui est le dernier programme de travail de la Convention et le dernier pour lequel un examen approfondi est prévu dans le programme de travail pluriannuel.

3. L'Organe subsidiaire examinera aussi des questions relatives à la diversité biologique marine et côtière. Le Secrétariat a organisé une série d'ateliers régionaux sur la description des zones répondant aux critères scientifiques de désignation des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB).

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

En s'appuyant sur les données scientifiques fournies par ces ateliers, l'Organe subsidiaire établira des rapports sur la description des zones marines d'importance écologique ou biologique pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion. En outre, l'Organe subsidiaire abordera les liens réciproques entre la diversité biologique et les changements climatiques, qui deviennent rapidement la plus grande menace de la diversité biologique. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci offrent également des occasions de réaliser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et la présente réunion examinera l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les activités liées aux changements climatiques, ainsi que des propositions de moyens de combler les lacunes pertinentes en matière d'information et de connaissances.

4. Elle a conclu en remerciant les gouvernements pour leurs contributions qui avaient permis à des experts de participer à diverses réunions tenues pendant la période intersessions et en particulier l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège et l'Espagne, qui avaient parrainé la participation de délégués de pays en développement à la présente réunion. Elle a aussi remercié les membres du Bureau, le Secrétaire exécutif et les gouvernements et organisations qui ont parrainé leurs représentants et les experts qui avaient consacré leur temps à participer aux travaux de la Convention et à les faire avancer.

5. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Dias, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré que les délibérations de la réunion devraient se concentrer sur la fourniture d'avis concernant les questions scientifiques et techniques qui doivent être abordées afin de réaliser les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et de contribuer à la mise en œuvre nationale efficace du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Il est nécessaire de favoriser une coopération technique et scientifique plus effective entre les Parties, conformément à leur engagement aux termes de l'article 18 et au programme de travail sur le transfert de technologie. Dans ce contexte, il s'est félicité vivement de l'initiative de la présidente d'organiser une table ronde sur les moyens pratiques de faciliter la coopération technique et scientifique à l'appui de l'application de la Convention. Il est aussi impératif d'améliorer les preuves scientifiques des conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique pour le fonctionnement des écosystèmes, leur capacité de fournir des biens et des services, et pour les moyens de subsistance et le bien-être humains. Il faut mettre en place un système de suivi continu pour les objectifs d'Aichi, ce qui nécessitera un engagement et une participation accrues de la part de toutes les Parties et tous les partenaires. Cela nécessitera également des observations systématiques de la diversité biologique avec la fréquence et la résolution nécessaires, la gestion de l'information afin que celle-ci puisse être employé pour des évaluations et pour en dégager des indicateurs, améliorer les modèles existants et faire de meilleures prévisions. Il a accueilli avec satisfaction la récente création de l'IPBES, qui facilitera les travaux de la Convention en effectuant des évaluations, en générant des connaissances, en contribuant au renforcement des capacités et en élaborant des outils et des méthodes à l'appui de la prise de décision. Il faut songer soigneusement à comment l'Organe subsidiaire et l'IPBES pourraient collaborer et communiquer de manière pratique et pragmatique afin que la diversité biologique en sorte gagnante. Enfin, il est nécessaire de mieux intégrer les programmes de travail de la Convention et les initiatives intersectorielles tout en explorant les synergies au sein du processus de la Convention et avec d'autres conventions, notamment les possibilités d'intégrer la diversité biologique dans d'autres secteurs.

A. *Participation*

6. Ont assisté à la réunion des représentants des Parties et des autres gouvernements suivants : [*à compléter*]

7. Ont également assisté à la réunion les observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organes des Nations Unies suivants : [*à compléter*]

8. Ont aussi été représentés par des observateurs : [*à compléter*]

B. Election du Bureau

9. Conformément aux élections qui ont eu lieu lors de la quatorzième et quinzième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se compose des membres suivants :

Présidente : Mme Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine)

Vice-présidents : M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie)

Mme Gabriele Obermayr (Autriche)

M. Ole Hendrickson (Canada)

M. Ignatius Makumba (Zambie)

M. Maadjou Bah (Guinée)

Mme Larissa Maria Lima Costa (Brésil)

M. Floyd Homer (Trinité-et-Tobago)

Mme Nenenteiti Teariki-Ruatu (Kiribati)

M. Monyrak Meng (Cambodge)

10. Il a été convenu que M. Monyrak Meng (Cambodge) assumerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

11. Aux 1^{ère} et 2^{ème} séances de la réunion, les nouveaux membres du Bureau suivants ont été désignés pour un mandat commençant à la fin de la seizième réunion et se terminant à la fin de la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire, pour remplacer les membres de l'Autriche, du Brésil, de la Bosnie-Herzégovine et du Cambodge :

M. Jean-Patrick Leduc (France)

Mme Brigitte Baptiste (Colombie)

Mme Ivna Vukšić (Croatie)

M. Yousef Al-Hafedh (Arabie saoudite)

[à compléter]

C. Adoption de l'ordre du jour

12. A la 1^{ère} séance plénière de la réunion, le 30 avril 2012, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif en consultation avec le Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/16/1/Rev.1), tel que modifié oralement :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation :

2.1 Election du Bureau

2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 et questions, modalités et options de collaboration avec la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

4. Perspectives mondiales de la diversité biologique : élaboration de la quatrième édition.

/...

5. Diversité biologique insulaire : examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail.
 6. Diversité biologique marine et côtière :
 - 6.1 Zones marines d'importance écologique et biologique ;
 - 6.2 Lutte contre les effets néfastes des activités anthropiques sur la diversité biologique marine et côtière ;
 - 6.3 Planification de l'espace marin, aires protégées et lignes directrices facultatives pour la prise en compte de la diversité biologique dans les évaluations environnementales des zones marines et côtières.
 7. Diversité biologique et changements climatiques :
 - 7.1 Avis sur l'application des garanties REDD+ ¹ pour la diversité biologique pertinentes et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité ;
 - 7.2 Intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, y compris l'atténuation des déficiences de l'information et des connaissances ;
 - 7.3 Géo-ingénierie : répercussions sur la diversité biologique et lacunes dans les mécanismes réglementaires.
 8. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : progrès réalisés dans l'application de la décision X/17.
 9. Initiative taxonomique mondiale : projet révisé de stratégie exhaustive de renforcement des capacités.
 10. Questions nouvelles et émergentes.
 11. Biocarburants et diversité biologique : progrès réalisés dans l'application de la décision X/37.
 12. Mesures d'incitation : progrès réalisés dans l'application de la décision X/44.
 13. Rapports sur les travaux de collaboration dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la santé.
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport.
 16. Clôture de la réunion.
13. La délégation de l'Éthiopie a demandé pourquoi la restauration des écosystèmes et d'autres questions restées en suspens à la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire ne figuraient pas à l'ordre du jour. Le Secrétariat a répondu que ces questions seraient abordées à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

D. Organisation des travaux

14. Pour son examen de l'organisation des travaux, l'Organe subsidiaire était saisi de la répartition des tâches qui figure à l'annexe I du document UNEP/CBD/SBSTTA/16/1/Add.1/Rev.1).

¹ Dans les décisions et documents pertinents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris le document FCCC/SBSTA/2011/L.14, le terme REDD+ désigne « la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement »

15. L'Organe subsidiaire a décidé d'établir deux groupes de travail de session à composition non limitée pour sa seizième réunion ainsi qu'il est prévu à l'annexe I du document intitulé « Organisation des travaux » (UNEP/CBD/SBSTTA/15/Add.1/Rev.1).

E. Travaux des groupes de travail de session

16. A sa 2^{ème} séance plénière, le 3 mai 2012, l'Organe subsidiaire a entendu des rapports présentés par les coprésidents des groupes de travail sur l'état d'avancement de leurs travaux.

POINT 3. MOYENS D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES À LA LUMIÈRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET QUESTIONS, MODALITÉS ET OPTIONS DE COLLABORATION AVEC LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

17. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa 1^{ère} séance plénière le 30 avril 2012. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 et questions, modalités et options de collaboration (UNEP/CBD/SBSTTA/16/2), modifiée oralement par le représentant du Secrétariat. Il était également saisi d'un document d'information contenant les conclusions de la deuxième séance plénière destinée à établir les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/40).

18. M. Neville Ash, directeur de la section biodiversité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a décrit les résultats de la deuxième séance plénière destinée à établir les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui a eu lieu du 16 au 21 avril 2012 à Panama.

19. Dans son exposé, M. Ash a déclaré que l'IPBES serait composée de trois structures : un organe directeur plénier ouvert à la participation des Etats membres des Nations Unies, un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, un de chacune des régions des Nations Unies, et de cinq autres fonctionnaires, et un groupe d'experts pluridisciplinaire chargé des fonctions scientifiques et techniques de l'IPBES. Le groupe d'experts pluridisciplinaire serait initialement composé de cinq membres, un de chacune des régions des Nations Unies, mais il est proposé de passer à l'avenir à une structure biogéographique régionale, et les présidents des organes subsidiaires scientifiques des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique et aux services fournis par les écosystèmes associés seront invités à assister à ses réunions à titre d'observateurs.

20. Il a aussi été convenu que le siège de son secrétariat serait situé à Bonn, en Allemagne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement faisant fonction de secrétariat provisoire. Il a expliqué que, bien que les fonctions, les principes de fonctionnement et les arrangements institutionnels aient été élaborés, certains détails doivent encore être mis au point et que, vu les travaux à effectuer, la première réunion plénière de l'IPBES aurait sans doute lieu au début de 2013. Cela permettrait à tous les participants d'examiner les contributions des réunions des organes subsidiaires, des conférences des parties et des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique et aux services associés fournis par les écosystèmes.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Equateur, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Japon, Jordanie, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Niger, Norvège,

République de Corée, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Union européenne et Yémen.

22. Sont également intervenus les représentants de ETC Group, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Conseil national des Métis.

23. A l'issue des délibérations, la présidente a demandé à M. Hesiquio Benitez-Diaz (Mexique) et à Mme Tone Solhaug (Norvège) d'animer un groupe informel afin d'examiner les amendements au projet de recommandation suggérés. A sa 2^{ème} séance plénière, le 3 mai 2012, M. Benitez Diaz a fait rapport à l'Organe subsidiaire sur l'état des travaux du groupe informel. Après avoir entendu ce rapport, l'Organe subsidiaire a repris son examen du point 3 de l'ordre du jour à la lumière du projet de recommandation présenté par M. Benitez Diaz,

24. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Canada, Chine, Danemark, République dominicaine, Ethiopie, Union européenne, France, Guatemala, Mexique, Pérou, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Uruguay.

25. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement est également intervenu au nom de l'IPBES.

26. En réponse à une question posée, le conseiller juridique du Secrétariat a dit que, aux termes du paragraphe 4 i) de l'article 23 de la Convention, la Conférence des Parties pouvait prendre toute mesure supplémentaire nécessaire à la poursuite des objectifs de la Convention, et qu'elle pouvait donc déterminer l'interaction de la Convention avec d'autres organes tels que l'IPBES. En outre, le paragraphe 3 de l'article 25 dispose que la Conférence des Parties peut développer les attributions et le mandat de l'Organe subsidiaire. Par conséquent, la Conférence des Parties peut définir les modalités de l'interaction entre l'Organe subsidiaire et l'IPBES.

27. Après un échange de vues, le projet de recommandation, tel que modifié oralement, a été approuvé pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.6.

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

28. [à compléter]

**POINT 4. PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE :
ÉLABORATION DE LA QUATRIÈME ÉDITION**

29. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail I]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

30. A sa 2^{ème} séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.3 de groupe de travail I, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVI/xxx. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**POINT 5. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE INSULAIRE : EXAMEN APPROFONDI DE LA
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

31. [à compléter à partir du rapport du groupe de travail II]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

32. A sa 2^{ème} séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.2 du groupe de travail II en tant que recommandation XVI/xxx.

33. Une déclaration a été faite par un représentant des îles Cook, s'exprimant également au nom d'Antigua-et-Barbuda, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Kiribati, des îles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République

dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis, du Samoa, des Seychelles et de Trinité-et-Tobago. Conscients des progrès accomplis pour parvenir à un consensus, les pays concernés ont pleinement approuvé la recommandation adoptée et noté les opportunités présentées aux Etats insulaires et aux Etats qui ont des îles de renouveler leur engagement au programme de travail sur la diversité biologique insulaire dans le cadre de l'élaboration en cours de plans d'action pour les aires protégées et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité et à ses objectifs d'Aichi. Ils ont demandé instamment aux Parties d'intégrer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique révisés et les plans d'action pour les aires protégées dans la planification et les programmes de travail nationaux afin de garantir un respect général des obligations nationales que leur confère la Convention, y compris la réalisation des objectifs d'Aichi. Enfin, ils se félicitent de l'initiative des Etats insulaires proposée en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties, de reconnaître le dynamisme dont ont fait preuve les Etats insulaires et les Etats qui ont des îles dans la prise de mesures promptes dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire et leur contribution aux objectifs d'Aichi.

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

[A compléter]

POINT 15. ADOPTION DU RAPPORT

[A compléter]

POINT 16. CLÔTURE DE LA RÉUNION

[A compléter]